

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le 06/05/2024

ID : 001-200070118-20240430-DEL_24_04_30_30-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 24 avril 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, , Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Anne TURREL, M. Maurice VOISIN,

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 7

Absents : 11

Étaient absents : Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Denis SAUJOT), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Thierry MICHAL (pouvoir à Mme Fabienne GIMARET), Mme Christelle PAGET, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Roger RIBOLLET, Mme Marie-Monique THIVOLLE (pouvoir à M. Romain COTTEY), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT (pouvoir à M. Richard LABALME), M. Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : Mme Fabienne GIMARET

N°2024/04/30/30 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020/06/08/06 du 08 juin 2020, la délibération n°2021/01/26/03 du 26 janvier 2021, la délibération n°2020/06/29/03 du 29 juin 2021, la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022, la délibération n°2022/11/29/01 du 29 novembre 2022 et la délibération n°2023/05/30/24 du 30 mai 2023 attribuant des délégations au président ;

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2024/25 – Conventions d'Objectifs et de Financement 2024-2025 multi-accueil VisioCrèche avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain

Vu la proposition de la CAF de l'Ain de signer une convention d'Objectifs et de Financement Prestation de Service 2024-2025 du multi-accueil VisioCrèche à Montceaux avec bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap » et bonus territoire CTG,

Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 21 mars 2024,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une Convention d'Objectifs et de Financement Prestation de Service 2024-2025 du multi-accueil VisioCrèche à Montceaux, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

N°2024/26 – Installation d'un sanitaire public à Thoissey (aire d'arrêt de la Véloroute)

Vu l'offre remise par l'entreprise FRANCIOLI,

Vu la validation en date du 25 mars 2024 par les membres de la commission Bâtiments et Espaces Extérieurs, de l'offre de l'entreprise FRANCIOLI,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise FRANCIOLI, 87 rue de la Bare, 01480 CHALEINS, pour la fourniture et la pose d'un sanitaire public sur l'aire d'arrêt principale de la voie Bleue située à THOISSEY.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à **31 050,00 € HT** (soit 37 260,00 € TTC).

N°2024-27 – Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre de l'appel à projet « Fonds de Modernisation des Établissements » pour le multi-accueil VisioCrèche

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre du « Fonds de Modernisation des Établissements », Considérant le besoin pour VisioCrèche :

- de remplacer 15 lits dortoir de l'unité des moyens-grands, devenus obsolètes,
- d'acheter un sèche-linge professionnel d'une capacité quotidienne de 10 machines et d'installer la ligne électrique pour son fonctionnement,
- d'installer un store banne dans l'unité des moyens-grands pour limiter les fortes chaleurs et insulations,
- de poser des systèmes anti-volatiles sur le toit,
- de moderniser le système d'éclairage en passant en LED (gain performance énergétique),
- de mettre en conformité l'accès à la toiture terrasse,

- de refaire la peinture de la façade,
 Vu le devis de 15 lits établi d'un montant de 2 265€ HT (soit 2 776,86 € TTC éco-participation comprise),
 Vu le devis du sèche-linge professionnel d'un montant de 5 160€ HT (soit 6 192€ TTC),
 Vu le devis d'alimentation du sèche-linge d'un montant de 763,96€ HT (soit 916,75€ TTC),
 Vu le devis de store-banne d'un montant de 1 991,66€HT (soit 2 390€ TTC),
 Vu le devis de systèmes anti-volatiles d'un montant de 2 430€ HT (soit 2 916€ TTC),
 Vu le devis de passage en LED d'un montant de 16 950€ HT (soit 20 340€ TTC),
 Vu le devis de sécurisation de la toiture d'un montant de 1 261,39€ (soit 1 513,67€ TTC),
 Vu le devis de fournitures pour la reprise de peinture de la façade d'un montant de 182,31€HT (soit 218,77€TTC),
 Soit un total de 31 004,32€ HT (37 205,18€ TTC),
 Vu les crédits inscrits en investissement au budget principal,
 Vu l'avis favorable de la Commission Social et Vie Sportive du 21 mars 2024,

Article 1^{er} :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour un montant de 24 803,46€ correspondant à 80% du coût hors taxe des travaux et achats pour le multi-accueil VisioCrèche.

Article 2 :

Il est décidé de solliciter une demande anticipée de réalisation des travaux et achats auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

N°2024/28 – Validation de l'offre de raccordement et d'extension du Réseau Public de Distribution d'Electricité de ENEDIS pour le bâtiment A de l'atelier relais DPI à Chaleins

Vu l'acte notarié du 23 mars 2018, mentionnant le transfert de la commune de Chaleins à la Communauté de Communes Val de Saône Centre de l'atelier relais DPI International en crédit-bail situé sur le parc d'activité La Bare à Chaleins 01480 au 15 Impasse du Chêne, avec effet rétroactif au 1 janvier 2017,

VU l'aménagement dudit atelier relais comprenant :

- 1) un premier bâtiment (A) d'une surface de plancher de 1 708 m², composé d'un local d'exploitation de 800 m² et de locaux administratifs, accueils, salles de réunions, centre d'essai d'une surface de 908 m²,
- 2) un second bâtiment (B) détaché du premier, d'une surface de plancher de 1543,60 m² composé de bureaux : 150m², d'un atelier et locaux d'exploitation pour 1 393,60 m²,

VU le jugement du Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE rendu le 1^{er} juin 2018, qui a arrêté le plan de cession de l'entreprise DPI INTERNATIONAL et retenu l'offre du repreneur présentée par la SARL NATIS laquelle s'est substituée à la société P&M DEVELOPPEMENT,

VU la délibération n°2022/03/01/20 du conseil communautaire du 1^{er} mars 2022 qui a émis un avis favorable à la cession du crédit-bail immobilier de l'atelier-relais DPI International par la SAS P&M DEVELOPPEMENT au profit de la SAS 2JA IMMOBILIER,

VU la demande de la SAS 2JA IMMOBILIER du 24 mars 2023, faisant part de son souhait de créer un second point de livraison électrique afin que les 2 bâtiments soient totalement indépendants électriquement,

VU la présence de l'actuel transformateur privé (tarif vert) sur la parcelle du bâtiment B, il est convenu de créer un nouveau branchement pour le bâtiment A occupé par la société P&M Développement,

VU la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022, donnant délégation à M. le Président pour signer toutes conventions définissant les modalités techniques et financières pour le déploiement des réseaux dans le cadre des opérations d'aménagement ou d'extension des parcs d'activités relevant de la compétence développement économique : gaz par GRDF (Gaz Réseau Distribution France), électrique par ENEDIS ou le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain), fibre optique par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain), et eau potable par le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône,

Vu la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires d'extension du réseau public de distribution d'électricité afin d'alimenter le bâtiment A d'une puissance électrique de l'ordre de 150 kVA,

VU le devis d'ENEDIS du 12 février 2024, sous forme d'une offre de raccordement n°RC241ZGJWZ01W801 „pour la réalisation desdits travaux de raccordement afin d'alimenter le bâtiment A d'une puissance comprise entre 37 kVA et 250 kVA, dont le montant s'élève à 5 267,40 € HT soit 6 320,88 € TTC,

Considérant que la société SAS 2JA IMMOBILIER s'est engagée, par mail du 15 mars 2024, à rembourser les sommes qui seront engagées par la communauté de communes pour la réalisation de ce nouveau raccordement, ce qui fera l'objet d'une convention ultérieure entre les 2 parties,

VU l'avis favorable de la Commission Economie-Voirie du 20 mars 2024,

Article 1^{er} :

L'offre de raccordement pour la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique afin de raccorder le bâtiment A de l'atelier relais DPI International du parc d'activité La Bare à Chaleins est acceptée pour un montant défini comme suit :

Désignation	Montant	
Travaux de création de canalisation en souterrain dimensionnés pour une alimentation électrique d'une puissance comprise entre 37 kVA et 250 kVA	Total HT non réfacté	8 779.00 €
	Total HT réfacté	5 267.40 €
	TVA	1 053.48 €
	Total TTC	6 320.88 €

N°2024/29 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'AS Dracé Handball

Vu la délibération N°2022/10/25/01 relative à la modification du règlement intérieur de la salle de sports à Saint-Didier-sur-Chalaronne et à l'approbation d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit en l'absence de gardien,

Vu la demande de l'AS Dracé Handball d'utiliser le gymnase intercommunal à Saint-Didier-sur-Chalaronne le lundi 15 avril 2024 et le jeudi 18 avril 2024, en période d'absence de gardien,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie sportive du 28 mars 2024,

Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'AS Dracé Handball sise à DRACE.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE le lundi 15 avril 2024 et le jeudi 18 avril 2024 de 20h30 à 22h00.

N°2024/30 – Renouvellement d'abonnement à la plateforme "e-Attestations.com" – conformité commande publique - PRESTATIONS DE SERVICES

Vu le devis remis par la société "e-Attestations.com",

Vu la validation de cette offre, en date du 28 mars 2024, par M. DESCHIZEAUX, Président,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis de la société "e-Attestations.com" – 27 Avenue Carnot – 91300 MASSY, relatif à la prestation "conformité de la commande publique", pour le suivi de 120 tiers. Cet abonnement à la plateforme "e-Attestations.com" permet de sécuriser la transmission des documents réglementaires sur la situation administrative des opérateurs économiques des marchés publics supérieurs ou égal à 5 000 € HT.

Article 2:

Le montant de l'abonnement annuel s'élève à **2 000 € HT, soit 2 400€ TTC.**

Par dérogation à l'article 21 des conditions générales, l'offre est conclue pour une période de 12 mois, reconductible tacitement 3 fois 1 an, soit une durée totale de 4 ans, jusqu'en février 2028. Le montant total de l'offre sur 4 ans est donc de 8 000 € HT, soit 9 600 € TTC.

N°2024/31 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'AS Dracé Handball

Vu la délibération N°2022/10/25/01 relative à la modification du règlement intérieur de la salle de sports à Saint-Didier-sur-Chalaronne et à l'approbation d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit en l'absence de gardien,

Vu la demande de l'AS Dracé Handball d'utiliser le gymnase intercommunal à Saint-Didier-sur-Chalaronne le dimanche 7 avril 2024, en période d'absence de gardien,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie sportive du 03 avril 2024,

Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'AS Dracé Handball sise à DRACE.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE le dimanche 7 avril 2024 de 9h00 à 12h00.

N°2024/32 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit de l'Espace d'Initiation Athlétique Actisport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE avec l'École primaire Françoise Dolto à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Vu la demande de l'école primaire Françoise Dolto à Saint-Didier-sur-Chalaronne d'utiliser temporairement l'Espace d'Initiation Athlétique à Saint-Didier-sur-Chalaronne,

Vu l'avis favorable de la commission Social et Vie Sportive du 11 avril 2024,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit de l'Espace d'Initiation Athlétique Actisport à Saint-Didier-sur-Chalaronne avec l'école primaire Françoise Dolto à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Article 2 :

Ladite convention est signée pour une utilisation de l'Espace d'Initiation Athlétique les lundi 10 juin 2024, mardi 11 juin 2024 après-midi, jeudi 13 juin 2024 matin, vendredi 14 juin 2024, jeudi 27 juin 2024 matin et vendredi 28 juin 2024 matin.

N°2024/33 – Travaux de changement des menuiseries des vestiaires du gymnase intercommunal à Thoissey

Vu la consultation réalisée auprès de 3 entreprises,

Vu la validation en date du 18 avril 2024 par M. CHAMPION Jean-Pierre, Vice-Président en charge des bâtiments et espaces extérieurs, de l'offre de l'entreprise AIN RHONE FERMETURES ;

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise AIN RHONE FERMETURES, Visionis Guéreins, 11 Rue de l'Industrie 01090 GUEREINS, pour des travaux de changement des menuiseries en PVC double vitrage 44.2/16/4 des vestiaires du Gymnase intercommunal à Thoissey.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à **9 369,06 € HT (soit 11 242,87 € TTC).**

N°2024/34 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'aménagement du parc d'activité économique Visionis 7

Vu la décision n°2023/80 déclarant sans suite la première consultation relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'aménagement du parc d'activité économique Visionis 7

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 29 novembre 2023 au BOAMP,

Vu le PV de classement des offres établi le 11 avril 2024, après réunion de la CEO du 11 avril 2024,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Un marché, est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et le groupement d'entreprises **D2P AMÉNAGEMENT** – 42 rue Simone Veil – Immeuble Odissey – 6^{ème} étage – 69694 VENISSIEUX CEDEX (mandataire) / **AKTIS ARCHITECTURE** – 10 rue Georges Jacquet – 38000 GRENOBLE / **ODISSÉE** – 813 rue Léon Blum – 01500 AMBÉRIEU EN BUGEY, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'aménagement du parc d'activité économique Visionis 7.

Article 2 :

Le marché est conclu pour un prix global et forfaitaire de 88 595,00 € HT, soit 106 314,00 € TTC.

Le délai de réalisation des prestations par le titulaire est de 9 mois hors périodes de validation par le maître d'ouvrage.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Fait à Montceaux, le 30 avril 2024

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX